



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

**AVIS PUBLIC** est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement numéro 516-21 fixant la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes* lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2021.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 24<sup>e</sup> jour de février 2021.

Dominic Provost,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### Certificat de publication (article 420)

Je, soussignée, France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de La Patrie, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, à savoir : Ass. Coopérative, Caisse Populaire et le bureau municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30 h, le 24 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt et un.

France Dumont  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière